

# « Faire de la France une terre d'accueil des chercheurs persécutés »

**Le Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE) a été lancé le 16 janvier 2017 sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le Collège de France pilote ce programme, dont l'Inserm est membre du comité de direction. Alain Prochiantz, administrateur du Collège de France, nous explique les enjeux de l'accueil en France des chercheurs menacés, à l'heure où les désordres géopolitiques s'installent aux portes de l'Europe.**

**Science&Santé :** L'accueil des migrants préoccupe aujourd'hui l'ensemble de la communauté internationale, celui des scientifiques n'y échappe pas. PAUSE se donne pour objectif d'y répondre. Rappelez-nous comment est né ce programme.

**Alain Prochiantz :** En octobre 2016, le Collège de France a consacré son colloque de rentrée au thème « Migrations, réfugiés, exils ». C'était une réunion savante, mais précédée d'une table ronde plus politique, réunissant Pascal Brice, directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), Leoluca Orlando, maire de Palerme en Italie, Ousmane Oumarou Sidibé de l'Université de Bamako au Mali, Dimitri Christopoulos de la Fédération

internationale des droits de l'Homme (FIDH). Parallèlement, et à la demande de Thierry Mandon, alors secrétaire d'État à la Recherche, la sociologue Liora Israël de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) à Paris avait rédigé un rapport sur l'accueil des scientifiques. Thierry Mandon, qui avait souhaité ouvrir le colloque, a annoncé le lancement du programme PAUSE et sa coordination par le Collège de France.

**S&S :** Avant cela, la France n'avait donc pas de politique spécifique d'accueil des scientifiques ?

**A. P. :** De tels programmes existent aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne, mais, curieusement, la France en était dépourvue. Le seul précédent historique était le Comité d'accueil et d'organisation du travail des savants étrangers, lancé en 1936 par le biochimiste d'origine russe Louis Rapkine, pour offrir refuge aux chercheurs menacés lors des persécutions anti-juives en Europe centrale et orientale et au cours de la guerre d'Espagne. Dissous au début de la seconde guerre mondiale, le comité de Rapkine avait été oublié et la France n'avait plus de politique d'accueil. Les désordres géopolitiques des années récentes aux frontières de l'Europe ont remis à l'ordre du jour cette nécessité.

**S&S :** Quels sont les moyens mobilisés pour PAUSE et pour l'accueil des chercheurs exilés ?

**A. P. :** Outre les bénévoles, une cellule de trois personnes à temps plein s'occupera du suivi du programme et de la recherche de financement. Des locaux au sein de la Sorbonne, mis à la disposition de PAUSE par le rectorat, ont été rénovés par la mairie de Paris. Sur un plan financier, le secrétariat d'État à



**Alain Prochiantz**

administrateur  
du Collège de France

la Recherche a débloqué 1 million d'euros pour l'année 2017, somme doublée en mars de la même année sur arbitrage du Premier ministre, Bernard Cazeneuve. Le CNRS s'est engagé à hauteur de 250 000 euros, le Collège de France de 50 000 euros. Les premiers dons privés sont venus de la Fondation Michelin, de Capital Fund Management et du cabinet d'avocats Bredin Prat. La Fondation de France aide pour organiser la collecte et recevoir les dons. Le Quai d'Orsay et le ministère de l'Intérieur se sont investis pour assurer les questions diplomatiques et les formalités administratives. Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) est aussi mobilisé pour la gestion des

logements des chercheurs accueillis et de leur famille. Il y a donc eu dans l'ensemble un remarquable et rapide engagement de l'État et des acteurs publics.

**S&S :** Comment les chercheurs menacés peuvent-ils solliciter leur accueil dans le cadre de ce programme ?

**A. P. :** Dans la presque totalité des cas, les chercheurs contactent directement des universités ou des établissements publics à caractère scientifique et technologique, comme l'Inserm, qu'ils connaissent déjà, souvent parce qu'ils y ont préparé leur doctorat ou effectué un stage post-doctoral. Ce lien humain et scientifique facilite l'engagement du processus. Les établissements de





© Inserm/Patrice Laron

⬆ Pour Alain Prochiantz, la solidarité dans le cadre du programme PAUSE constitue une ressource de savoirs d'un intérêt majeur pour le monde académique et la recherche scientifique et, au-delà, la société dans son ensemble.

recherche et d'enseignement montent le dossier scientifique, en garantissent la qualité et définissent le poste d'accueil. La candidature est ensuite envoyée au comité de parrainage que je co-préside avec la généticienne Edith Heard. Celui-ci est composé à majorité de scientifiques, mais aussi de représentants de la société civile, comme Lilian Thuram ou Agnès B. La demande est évaluée selon quatre niveaux mesurant l'intensité du risque auquel sont exposés le chercheur et sa famille dans leur pays d'origine.

### S&S : Après les neuf premiers mois d'existence, quel premier bilan peut-on tirer ?

**A. P. :** Depuis le début de l'année 2017, nous avons reçu 300 dossiers. Le rythme ne faiblit pas, la demande est hélas très forte et indique la gravité des menaces qui pèsent aujourd'hui sur les scientifiques et les intellectuels. Les

dossiers ont été évalués lors de deux premières sessions d'examen des candidatures, une troisième se tenant cet automne. À ce jour, 63 financements ont été accordés, pour des collègues qui viennent essentiellement de Turquie et de Syrie, également du Yémen. Il y a autant d'hommes que de femmes parmi les bénéficiaires, et autant de chercheurs en sciences « dures » qu'en sciences humaines et sociales, ou encore des domaines littéraires. Dans 48 % des cas, ce sont des chercheurs confirmés, sinon ce sont des doctorants ou post-doctorants.

### S&S : Quel avenir pour PAUSE ?

**A. P. :** Au regard de nos premiers mois d'expérience, nous aimerions déjà consolider un financement de 3 à 4 millions d'euros permettant d'aider 100 à 150 chercheurs par an. Des dons privés d'industriels, associations ou fondations nous permettraient bien sûr d'élever notre ambition, car nous sommes obligés de refuser certains dossiers. Aussi faut-il faire connaître au public cette possibilité d'aider à accueillir des chercheurs en exil. L'enjeu est bien sûr humanitaire : sauver des vies menacées, préserver la liberté de pensée et de recherche. Mais c'est aussi un gain potentiel pour notre pays. En effet, ces chercheurs sont de haut niveau, leur présence conforte le rayonnement de la France et renforce la qualité de sa recherche. Même si les intellectuels ainsi accueillis ne s'établissent pas définitivement en France, les liens qui se nouent dans cette situation dramatique de l'exil sont des liens forts et durables, qui engagent des coopérations scientifiques à long terme.

**Propos recueillis par Charles Muller**

Pour en savoir plus :

<http://www.college-de-france.fr/site/programme-pause>

EN  
BREF

### Preprints

## Une révolution en marche

Depuis plus de deux décennies, les communautés de la recherche pratiquent, de manière complémentaire à la publication d'articles scientifiques selon les modalités classiques, la diffusion de manuscrits avant leur évaluation par les pairs (*preprints*, en anglais). Ce mois d'octobre, les alliances nationales de recherche AllEnvi et Aviesan ont signé simultanément un accord de positionnement reconnaissant que « *les preprints sont une forme recevable de communication scientifique* » en vue de constater la réalité de leur existence en biologie et de baliser leur utilisation par quelques principes généraux. Une véritable révolution dans la publication en sciences de la vie et de la santé qui s'inscrit dans celle, plus large, de la « science ouverte\* ».

**M.-C. F.**

\*Voir S&S n° 37, Stratégie « L'information scientifique doit être libre ! », p. 44-45

[www.aviesan.fr](http://www.aviesan.fr)

[www.allenvi.fr](http://www.allenvi.fr)

### ERC

## Consolidator Grants

Dix ans après sa création, la réussite scientifique et politique du Conseil européen de la recherche (ERC) est incontestée. L'Inserm continue de s'impliquer fortement et invite ses chercheurs qui ont obtenu leur thèse entre 7 et 12 ans avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à répondre à l'appel à proposition pour les Consolidator Grants 2018. Date limite : 15 février 2018.

**M.-C. F.**

<https://erc.europa.eu/funding/consolidator-grants>

➔ Ali Sammuneh, astronome syrien bénéficiaire du programme PAUSE



© Observatoire de Paris